

30 juillet 2013

**L'ADAVIP 66, membre de la Fédération INAVEM,
accueille au Bureau d'Aide aux Victimes du TGI de Perpignan
Christiane Taubira, Ministre de la Justice**

Ouvert en 2011, le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) de Perpignan accueille du lundi au vendredi toutes les personnes victimes, le matin comme l'après-midi sur un peu plus d'un mi-temps. Deux juristes expérimentés se relaient pour rassurer, écouter, informer, aider 680 victimes accueillies en 2012, pour près de 1 000 entretiens au global et un financement de 20 000 euros en 2012 et 15 000 euros en 2013.

La généralisation des BAV décidée par la ministre de la Justice en 2013, se met en œuvre pour permettre un accès facilité des victimes à la justice et mieux les accompagner dans leur parcours judiciaire. La ministre a souhaité, utilement, établir des critères de financement en fonction du lieu, de l'amplitude horaire, de la délinquance... Mais à Perpignan comme dans toute France, les Bureaux d'aide aux Victimes, tenus par des Associations du réseau INAVEM et conventionnées par le Ministère, ne sont pas subventionnés à hauteur du coût réel des professionnels juristes, notamment, en période estivale avec des comparutions immédiates qui ne baissent pas !

Par ailleurs, l'activité des Bureaux d'Aide aux Victimes ne représente pas la majorité de l'activité de l'association sur un territoire. A Perpignan par exemple, 1/3 des victimes aidées par l'ADAVIP (Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales) est reçu au BAV. Et en nombre d'entretiens, seuls 22 % des entretiens sont effectués au BAV, les autres sont réalisés dans les nombreux lieux d'accueil spécialisés ou décentralisés de l'Association.

Parce que la délinquance ne s'arrête pas l'été, parfois bien au contraire, les associations INAVEM, dans le Sud, comme ailleurs, accueillent les personnes victimes pour un soutien dans les procédures et un accompagnement psycho-social. Le 08VICTIMES (08 842 846 37) est également ouvert 7j/7 de 9h à 21h pour écouter, informer et orienter en proximité toutes les personnes qui s'estiment victimes.

L'INAVEM et les associations resteront attentifs aux décisions de la garde des Sceaux, attendues pour la rentrée, sur les suites données au rapport remis par la députée Nathalie Nieson il y a quelques jours, pour pérenniser le financement des associations d'aide aux victimes, qui rappelons-le, accueillent environ 300 000 personnes en année pleine pour environ 30 millions d'euros (tous financeurs confondus).

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org.

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43